



Pour diffusion immédiate : 21/11/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UN PAQUET LÉGISLATIF VISANT À  
RENFORCER LES DROITS DES TRAVAILLEURS À NEW YORK**

***S.5495/A.6806 prévoit le maintien des régimes de prestations de santé de l'État pour certains conjoints survivants des employés de l'État***

***S.5487/A.6856 protège les employés en cas de suppression ou de réduction des postes non concurrentiels ou de classe ouvrière dans l'État***

***S.6477/A.7157 ordonne aux employeurs de fournir l'adresse personnelle des employés d'une unité de négociation à l'organisation d'employés***

***S.6491/A.6866 supprime une faille dans les arbitrages entre employeurs publics et employés lors du prononcé d'une sentence***

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui un paquet législatif visant à renforcer les droits des travailleurs du secteur public dans l'État de New York. Cette législation s'appuie sur des protections déjà de premier plan pour les travailleurs du secteur public, garantissant que l'État de New York et les collectivités locales continueront à mieux fonctionner pour tous les New-Yorkais. Ce paquet s'appuie sur les changements [annoncés plus tôt cette année](#) pour reconstruire et moderniser la main-d'œuvre du secteur public étatique et local dans le cadre du budget de l'exercice 2024.

**La gouverneure Hochul a déclaré :** « Les travailleurs de New York méritent des protections solides et de bonnes prestations. Ces nouvelles lois garantiront que les travailleurs soient traités équitablement et que le secteur de l'emploi reste fort à New York ».

La loi S.5495/A.6806 garantit aux conjoints non mariés et aux personnes à charge l'accès à l'assurance maladie après le décès d'un ancien employé de l'État ou d'une subdivision politique qui a pris sa retraite avec une invalidité accidentelle ou une pension d'invalidité liée à l'exercice de ses fonctions. Dans certains cas, le régime d'assurance maladie de l'État de New York ne prévoit cette possibilité que si l'employé avait au moins dix ans d'ancienneté avant son décès. Cette loi permettra désormais aux conjoints et aux personnes à charge de ces retraités ayant moins de dix ans de service de contracter une telle assurance.

La loi S.5487/A.6856 accorde aux employés n'appartenant pas à la classe compétitive, en cas de réduction des effectifs, des droits conformes à ceux accordés aux employés appartenant à la classe compétitive. Cette nouvelle loi prévoit l'égalité des dispositions en matière de réduction et de rappel dans le droit de la fonction publique pour les employés nommés à titre permanent dans des classifications concurrentielles, non concurrentielles et juridictionnelles à tous les niveaux de l'État et des collectivités locales.

S.6477/A.7157 clarifie les informations que les employeurs du secteur public sont tenus de fournir aux organisations d'employés. Cela élimine toute confusion avec la référence aux adresses dans la loi actuelle et clarifie le fait qu'un syndicat a le droit d'obtenir l'adresse personnelle d'un employé de son unité de négociation pour lui permettre de contacter cet employé en dehors du lieu de travail.

**La membre de l'Assemblée Stacey Pheffer Amato a déclaré :** « Les formidables fonctionnaires qui assurent le fonctionnement de notre État méritent ce qu'il y a de mieux - et avec ces nouvelles lois, nous renforçons cet engagement. Qu'il s'agisse de maintenir les soins de santé pour les conjoints, de garantir des opportunités aux personnes dont les fonctions ont été supprimées ou de veiller à ce que les syndicats disposent des bonnes coordonnées, nous prenons soin de nos travailleurs et de leurs familles ! Je remercie la gouverneure d'avoir compris l'intérêt de ces textes législatifs et de les avoir promulgués ».

La loi S.6491/A.6866 comble cette lacune pour les arbitrages entre employeurs et employés du secteur public en obligeant une partie à introduire une demande de modification ou d'annulation d'une sentence dans les 90 jours suivant le prononcé de la sentence. Cette modification garantira une résolution finale plus rapide des questions soumises à l'arbitrage, en exigeant d'une partie déboutée qu'elle détermine si elle a l'intention de se conformer à une sentence ou de demander l'annulation ou la modification d'une sentence dans le délai de 90 jours. Alors qu'une requête en annulation/modification doit être introduite dans les 90 jours actuellement, il existe un droit distinct spécifiquement mentionné dans la loi et uniquement applicable lorsque l'autre partie cherche à confirmer la sentence, ce qui signifie que la loi précédente prévoyait spécifiquement le droit de contester pour des motifs en dehors des 90 jours.

**Le sénateur Brad Hoylman-Sigal a déclaré :** « Aujourd'hui, New York se tient aux côtés des travailleurs. Les syndicats du secteur public ne seront plus soumis à des retards ou à des coûts dus à des lacunes juridiques alors qu'ils ont déjà gagné leur arbitrage. Je suis fier que la gouverneure Hochul signe notre projet de loi avec le membre de l'Assemblée Lavine pour obliger les parties à décider rapidement de leur ligne de conduite dans le délai de 90 jours pour contester un arbitrage, ce qui améliorera l'équité et l'efficacité des procédures d'arbitrage dans le secteur public de notre État ».

**Le membre de l'Assemblée Charles Lavine a déclaré :** « Ce projet de loi rend la procédure d'arbitrage en matière de travail et d'emploi plus équitable pour les parties gagnantes qui ne seront plus obligées d'encourir des frais de justice inutiles pour clore leur affaire. Merci à la gouverneure Hochul de l'avoir signée et d'avoir comblé une lacune juridique ».

**La présidente de la CSEA, Mary E. Sullivan, a déclaré :** « La gouverneure Hochul a une fois de plus prouvé qu'elle était solidaire des membres de la CSEA qui travaillent dur, en signant plusieurs projets de loi qui protègent et améliorent nos droits. Nous tenons à remercier la gouverneure pour son soutien constant et son respect des employés du secteur public. Ses actions apportent un soulagement significatif à de nombreux travailleurs du secteur public dans notre État ».

**Le président de la Fédération des employés du secteur public de l'État de New York, Wayne Spence, a déclaré :** « Au nom des 50 000 membres de la Fédération des employés du secteur public de l'État de New York, nous remercions la gouverneure Hochul pour son travail continu en faveur de la main-d'œuvre de l'État et pour avoir promulgué ces projets de loi importants. La gouverneure a été un véritable partenaire pour les travailleurs alors que nous travaillons collectivement pour renforcer le système de prestation de services de l'État après une décennie de négligence ».

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov).  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418  
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :  
[ny.gov/signup](http://ny.gov/signup) | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)